



Marseille, le 19 février 2026

Objet : Contribution à la concertation publique sur le projet d'extension du site Eiffage Métal

M. Xavier COR, commissaire enquêteur,

La présente contribution conjointe de France Nature Environnement Bouches-du-Rhône (FNE13), association agréée protection de la nature et de l'environnement, et de **Vigueirat Nature**, association (membre FNE13) qui a pour objet principal de contribuer à la protection du patrimoine naturel du Pays d'Arles et en particulier au Grand Plan du Bourg, à l'est du Delta du Rhône et à la Crau, notamment dans les secteurs présentant des enjeux environnementaux particuliers tels que les Marais du Vigueirat et du Marais de Meyranne. Elle complète la contribution de l'association Collectif Cistude (membre FNE13) qui vous est déjà parvenue.

Nos principales observations portent sur les points suivants :

1. les enjeux de biodiversité des différentes aires d'études, décrites par le bureau d'études (Écosphère), dites éloignées (1km, 3km, 5km et 10km) sont minimisés dans l'évaluation des impacts sur la faune, la flore et les habitats. Seule est prise en compte l'aire d'étude immédiate (30 ha) et l'aire d'étude rapprochée (zone tampon de 50 m autour de la zone précédente, OLD) avec une analyse réduite à une présence/absence qui semble ponctuelle. La méthodologie mise en œuvre n'est pas très clairement explicitée (inventaire 2018 et une ou deux mise à jour ?),

Vigueirat Nature
21. rue Léo Lelée - 13310 St Martin de Crau
Tél.: 06 26 55 73 51
vignatasso@gmail.com

France Nature Environnement Bouches-du-Rhône (FNE 13)
Cité des Associations - Boite n° 340 -
93 La Canebière - 13001 Marseille
Tél.: 06 87 77 35 63 - contact@fne13.fr - www.fne13.fr

2. concernant la biologie des espèces de faune identifiée sur l'aire d'étude immédiate, seule la reproduction, en particulier pour les oiseaux. Sont analysés par le bureau d'étude les 3 mois sur douze de reproduction. La migration, soit 3 mois au printemps et 4 mois à l'automne, et l'hivernage sont considérés par le bureau d'étude de façon lapidaire : « pour les oiseaux migrateurs et hivernants l'aire d'étude ne présente pas d'intérêt particulier » ! Pourtant le récent programme Migralion, piloté par l'OFB, (<https://www.eoliennesenmer.fr/observatoire/migralion>) démontre l'importance de la bande côtière sur le littoral du Golfe de Fos, notamment en période de vent fort et lors des arrivées matinales de migration printanière. Les analyses du lot 4 « Radars ornithologiques à la côte » et du lot 3 « Télémétrie, migrateurs terrestres et oiseaux marins » en démontre l'ampleur. Cette étude montre aussi, que des oiseaux fréquentant les aires éloignées (1km, 3km, 5km et 10km) sont susceptibles de fréquenter l'aire d'étude rapprochée parmi lesquels, le héron pourpré, le crabier chevelu, le blongios nain, le flamant rose, la spatule blanche, l'ibis falcinelle, le pluvier guignard, la glaréole à collier, l'échasse blanche, l'avocette élégante, la mouette rieuse, la mouette mélanocéphale, la sterne hansel, le coucou-geai, le faucon crécerellette, le rollet d'Europe, la tourterelle des bois,... Les résultats du programme Migralion indiquent que le flux total d'oiseaux migrateurs traversant chaque année le golfe du Lion, à moins de 1000 mètres d'altitude, est estimé entre 45 et 90 millions d'oiseaux au printemps, et entre 140 et 210 millions d'oiseaux à l'automne, dont 12 à 15 % entre 0 et 20 mètres soit 4,5 à 13,5 millions au printemps et 17 à 31,5 millions à l'automne. Il en passe partout, donc aussi au bout de la darse 2 en particulier par vent fort !,
3. les impacts cumulés des activités anthropiques, actuelles et prévues, sur les différentes aires d'études sont évoqués et les industriels concernés sont cités, (Néocarb, Gravithy, H4, Carbon, DEOS, Mistral, Rhône décarbonation, Fos 3XL, poste Minéralier de RTE, 6,5 km de ligne THT 400kv, etc...) mais aucune analyse des effets cumulés n'a été faite. Notamment il n'est pas évoqué le fait que les habitats détruits par l'extension d'Eiffage seront les mêmes et à grande échelle sur l'aire d'étude de 3km (plusieurs centaines d'hectares de prés salés sur substrat sableux). Pas non plus de carte de répartition sur l'aire de 10 km pour les espèces et les habitats considérés comme impactés (très fort, fort et assez fort) (la fauvette à lunette, le pipit rousseline, le coucou geai, le cochevis huppé, le pélobate cultripède, la cicindèle des marais, le statice de Provence,...)
4. le site de l'extension d'Eiffage est situé au nord de la darse 2, au nord de cette darse se trouve l'ancien salin du Caban. Cet ancien salin se remplit d'eau quand les précipitations sont importantes, sans évacuation possible hors évaporation. C'est le cas en cette fin d'année 2025 et début d'année 2026. Dans ces conditions favorables, des colonies de Laro Limicoles (mouette rieuse, sterne Pierre-Garin, sterne naine, avocette élégante et échasse blanche) s'installent quelquefois en grand nombre d'avril à juin (plusieurs centaines de couples). Les zones d'alimentation d'une grande partie de ces oiseaux nicheurs se trouvent dans le golfe de Fos. Pour y accéder, à l'aller et au retour, la darse 2 est la voie la plus directe. Pendant l'élevage des jeunes la circulation peut être dense. Les aménagements dans les secteurs Nord (Eiffage), Est et Ouest de cette darse vont accroître le dérangement (travaux et hors travaux) et densifier les circulations d'oiseaux ainsi plus sensibles aux pressions des activités anthropiques notamment par vents forts ou violents,
5. les nuisances lumineuses, notamment sur les oiseaux migrateurs et les chauves souris, ne sont pas ou peu pris en compte. Le travail de nuit est pourtant prévu par Eiffage sur son extension et existe aussi sur les aires d'études éloignées par la plupart des industriels actuels et à venir du môle central de la ZIP.
6. les nuisances liées à la circulation routière, 12 000 véhicules/jour aujourd'hui et plus demain avec Fos 3XL, sur la RD268, ne sont pas pris en compte bien que l'impact potentiel soit fort lors de vent violent pour les oiseaux migrateurs ou nicheurs sur le salin du Caban,

7. les 9 ha de superficie compensatoire pour 7 ha détruit et les OLD, sont faible en superficie et mal situé en bord du grand Rhône (Bois François). Le ratio de compensation proposé (1/1) est insuffisant.

« Sur l'ensemble du périmètre de la ZIP, le port de Marseille Fos porte une vision et une stratégie globale en matière de gestion des espaces naturels et de préservation de la biodiversité » comme on peut le lire dans le dossier, écrit par le GPMM, de la concertation préalable du «Projet d'aménagement de la desserte du môle central de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer». Le GPMM s'appuie sur des documents détaillés, le Plan de gestion des espaces naturels (PGEN), le Schéma directeur du patrimoine naturel (SDPN) et la démarche de l'OAZIP 2030-2040 (Orientation d'Aménagement de la Zone Industrialo-Portuaire). Il nous semblerait important que le GPMM, dans le cadre de sa mission d'aménageur, puisse fournir aux industriels des documents complets sur la valeur biologique et les impacts cumulés des activités anthropiques de la ZIP. En effet l'évaluation et donc la compensation des impacts des activités humaines sur les espaces naturels et la biodiversité, et en particulier sur les oiseaux, passera par des approches tenant compte de l'ensemble des pressions anthropiques qui s'exercent simultanément sur les espèces, sur les aires d'études éloignées (1km, 3km, 5km et 10km) au minimum. Dans ce secteur, la superposition d'impacts liés à l'éolien en mer, à la pêche, à la destruction d'habitat, au trafic maritime, au trafic routier, au dérangement à terre et à la pollution lumineuse, ainsi qu'aux effets du changement climatique et à la prédation, crée un contexte environnemental complexe, où les perturbations ne s'additionnent pas nécessairement, mais peuvent interagir et amplifier leurs effets respectifs. Qui mieux que le GPMM, dans le cadre de sa mission d'aménageur, peut évaluer ce contexte dans sa globalité ?

Dans ces conditions et bien que le projet industriel de Eiffage soit pertinent, bien documenté et bien dimensionné, l'analyse de la DDEP laisse apparaître :

- la faiblesse de l'argumentation concernant l'évaluation des impacts cumulés,
- les lacunes concernant l'évaluation des enjeux écologiques,
- le sous dimensionnement des mesures de compensation...

Ainsi, FNE13 et Vigueirat Nature émettent un avis défavorable au projet Eiffage Métal.

Nous vous prions d'agréer, M. Xavier COR, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Laurent LUCCHESI
Président de Vigueirat Nature

Richard HARDOUIN
Président de FNE13

